

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 408

25 février 2010

SOMMAIRE

1st RED Fund Management S.à r.l.	19538	ING UKL Loan Investment Co. S.A.	19571
Alternative Investment Holding S.à r.l. ...	19547	International Public Partnerships Lux 2 Sàrl	19580
Argoe S.à r.l.	19539	King's Cross Asset Funding 32	19542
Assotex Finance S.A.	19566	King's Cross Asset Funding 44	19542
Axios Holdings S.à r.l.	19566	King's Cross Asset Funding 47	19541
Banana S.à r.l.	19547	King's Cross Asset Funding 48	19539
B.E.I.O. S.A.	19583	Kobelco Luxembourg S.A.	19580
Bluejar Investments S.A.	19553	LCE Allemagne 3 S.à r.l.	19572
Bolea Capital S.A.	19545	LCE Allemagne 4 S.à r.l.	19571
Brassim	19542	Leisure Finance	19572
Breg S.A.	19569	Les Evaux S.C.I.	19543
C.E.C.T. Compagnie Européenne de Cinéma et de Télévision S.A.	19539	Merrill Lynch European Holdco S.à r.l. ...	19546
Cienega S.à r.l.	19557	Merrill Lynch Luxembourg Investments S.à r.l.	19538
Comet Luxembourg Holding S.à r.l.	19562	MLWERT 4 S.à r.l.	19546
Compagnie Financière Roger Zannier ...	19561	MMTConsult S.à r.l.	19571
Diamond Water STEX Corporation S.A.	19538	New Europe Directories S.à r.l.	19544
Elvith Investment Group	19557	Next S.à r.l.	19543
Errantry Limited	19563	NMK Invest S.A.	19546
Euler Hermes Ré	19565	Oxymed	19543
European Joined Management Corpora- tion S.A.	19584	Pamire International S.A.	19583
Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes	19560	PHIVCO Luxembourg S.à r.l.	19554
Gesfigneur S.A.	19582	Pins Chantant Investment	19553
Golden Harvest S.A.	19579	Triple G S.à r.l.	19560
Huol Investment Group	19554	Zigimmo International S.A.	19581

Merrill Lynch Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.502.

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 19 janvier 2010:

1. Démission de M. Steven Glassman de ses fonctions de Gérant A de la Société avec effet au 23 décembre 2009.
2. Election de nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à partir du 18 décembre 2009:

M. Prabhu Raman, né le 11 novembre 1973 à Madurai, Inde, demeurant professionnellement à 4, World Financial Center, 16^{ème} étage, New York, New York 10080, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch Luxembourg Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010018371/16.

(100012604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Diamond Water STEX Corporation S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.585.

Suite à la décision des Administrateurs de mettre fin à leur collaboration avec la société Diamond Water STEX Corporation S.A., veuillez prendre note de la démission des Administrateurs suivants à compter du 21 janvier 2010:

- Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 9.098, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

- Mutua (Luxembourg) S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 41.471, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

- Fides (Luxembourg) S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 41.469, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010018372/18.

(100012603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

1st RED Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.685.

Laut Beschluss der alleinigen Gesellschafterin vom 06. Januar 2010 wurde

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

RCS Luxembourg B 65.477

400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg,

für das Geschäftsjahr vom 01.10.2009 bis zum 30.09.2010

zum Abschlussprüfer bestimmt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Januar 2010.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2010018630/19.

(100013058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

C.E.C.T. Compagnie Européenne de Cinéma et de Télévision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.979.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 21 novembre 2008

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.
- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Pour C.E.C.T. Compagnie Européenne de Cinéma et de Télévision S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010018632/14.

(100012686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

King's Cross Asset Funding 48, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 128.402.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 décembre 2009:

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 48 S.à r.l. - en liquidation

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010018634/18.

(100012815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Argoe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 150.762.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, den sechsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Hans-Georg GOEBEL, Diplom-Bauingenieur-Architekt, geboren in Essen (Deutschland) am 7.12.1950, wohnhaft in L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

Welcher Komparsent den unterzeichneten Notar ersuchte die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt, gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet "ARGOE S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb einer Immobilienagentur, Projektentwicklung/Management, Architektur, Licht- und Akustikberatung sowie technische Beratung für Gebäude und Anlagen.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €) und ist in einhundert (100) Anteile zu je einhundert fünfundzwanzig Euro (125,- €) eingeteilt.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die pflichtteilsberechtigten Erben übertragen werden.

Die Bestimmungen des Artikels 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 so wie es in der Folgezeit abgeändert wurde, sind anwendbar.

Art. 8. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben eines Gesellschafters können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt. Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der Restbetrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 18. Wenn, und so lange ein Gesellschafter alle Anteile auf seine Hand vereinigt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 19. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Das Gesellschaftskapital wurde von dem alleinigen Gesellschafter, Herrn Hans-Georg GOEBEL gezeichnet und alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2010.

19541

Bescheinigung

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf neunhundert Euro geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafter

Sodann hat der Erschienen in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgelegt.

2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Hans-Georg GOEBEL, Diplom-Bauingenieur-Architekt, geboren in Essen (Deutschland) am 7. Dezember 1950, wohnhaft in L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

3.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit des Erhaltens einer Handelsermächtigung zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes hingewiesen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompartenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-G. Goebel, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2010. LAC/2010/1342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Für gleichlautende Ausfertigung.

Luxemburg, den 20. Januar 2010.

Référence de publication: 2010016424/98.

(100010226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

King's Cross Asset Funding 47, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.394.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 décembre 2009:

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 47 S.à r.l. - en liquidation

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010018635/18.

(100012823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

King's Cross Asset Funding 44, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.635.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 décembre 2009:*

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 44 S.à r.l. - en liquidation

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010018637/18.

(100012826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

King's Cross Asset Funding 32, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.031.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 décembre 2009:*

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 32 S.à r.l. - en liquidation

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010018641/18.

(100012854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Brassim, Société Anonyme.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 22, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 66.335.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du conseil d'administration du 6 janvier 2010 que le siège social de la société est transféré du L-4031 Esch-sur-Alzette, 65B, rue Zénon Bernard au L-4030 Esch-sur-Alzette, 22, rue Zénon Bernard.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRASSIM S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010018642/14.

(100012875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Les Evaux S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 22, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg E 33.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du conseil d'administration du 7 janvier 2010 que le siège social de la société est transféré du L-4031 Esch-sur-Alzette, 67, rue Zénon Bernard au L-4030 Esch-sur-Alzette, 22, rue Zénon Bernard.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour LES EVAUX S.C.I.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010018643/14.

(100012877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Next S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.032.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 62.332.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par les gérants de la Société en date du 28 décembre 2009 que le siège social de la Société est transféré du 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010018644/16.

(100013031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Oxymed, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 120.981.

—
L'an deux mil neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Raphaël PITTI, né le 29 janvier 1950 à Oran (Algérie), Docteur en Médecine; spécialiste en anesthésie et réanimation, demeurant 1, rue Mozart, F-57000 Metz

propriétaire de 65 parts sociales

2.- Madame Isabelle PITTI, née le 7 avril 1975 à Nice, neuro-psychologue, demeurant au 5, rue du Ruisseau, F-57645 Noisseville

propriétaire de 7 parts sociales

3.- Monsieur Franck-Nicolas PITTI, 4 octobre 1981 à Brest, administrateur de société, demeurant au 5, rue du Ruisseau, F-57645 Noisseville

propriétaire de 7 parts sociales

4.- Madame Florence PITTI, née le 25 mars 1980 à Marseille, administrateur de société, demeurant au 5, rue du Ruisseau, F-57645 Noisseville

propriétaire de 7 parts sociales

5.- Madame Claire PITTI, née le 3 décembre 1985 à Saint Pierre et Miquelon, administrateur de sociétés, demeurant au 5, rue du Ruisseau, F-57645 Noisseville

propriétaire de 7 parts sociales

6.- Monsieur Stéphane PITTI, né le 20 janvier 1988 à Djibouti, administrateur de sociétés, demeurant au 5, rue du Ruisseau, F-57645 Noisseville

propriétaire de 7 parts sociales

tous ici représentés par Monsieur Sébastien THIBAL, né le 21 février 1976 à Perpignan, demeurant professionnellement au 117, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg

en vertu de six procurations sous seing privé en date du 28 décembre 2009.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont déclaré être les associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée OXYMED établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 septembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2304 du 9 décembre 2006

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 120.981

Les associés représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale par part sociale et d'augmenter le capital social d'un montant de trente et un mille euros (31.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) à un montant de quarante-trois mille cinq cents euros (43.500,- EUR) sans émission ni création de nouvelles parts sociales.

Le nouveau capital a été libéré par un apport en espèces des associés au pro rata de leur participations d'un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR), laquelle somme se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Deuxième résolution

Les associés décident ensuite de modifier l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante-trois mille cinq cents euros (43.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale."

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 1.400,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. THIBAL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/741. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010017160/64.

(100011363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

New Europe Directories S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.792.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1^{er} janvier 2010

1. Le siège social a été transféré de L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Mme Saphia BOUDJANI a démissionné de son mandat de gérante.

3. M. Vincent BOUFFIQUX a démissionné de son mandat de gérant.

4. M. Ronald O. DRAKE a démissionné de son mandat de gérant.

5. M. Ronald Oliver DRAKE JR, investment director, né à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), le 21 mai 1968, demeurant à CT 06820 Darien (Etats-Unis d'Amérique), 9, Tanglewood Tr., a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

6. Le nombre de gérants a été augmenté de 4 (quatre) à 5 (cinq).

7. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

8. M. Cédric CARNOYE, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

9. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour New Europe Directories S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010018647/31.

(100012796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Bolea Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.544.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 janvier 2010 a pris les résolutions suivantes:

Transfert du siège social de la Société au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la démission de:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de son poste d'administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de son poste d'administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Jean Lambert, né le 2 mai 1952 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de son poste d'administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Nomination des administrateurs suivants:

- Madame Claire Alamichel, née le 11 avril 1979 à Toulouse (France), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur avec effet immédiat,
- Madame Claudia Herber, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur avec effet immédiat,
- Madame Marie-Reine Tulumello, née le 27 septembre 1964 à Algrange (France), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010018648/31.

(100012924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

NMK Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 94.496.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, des actionnaires de la société anonyme NMK INVEST S.A. (en liquidation) tenue en date du 31 décembre 2009 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: c/o Citadel Administration S.A., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- Les créances non réclamées des créiteurs ou des actionnaires de la société seront déposées et conservées auprès de Citadel Administration S.A., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a cessé d'exister.

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Liquidateur

Référence de publication: 2010018649/19.

(100012980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 529.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.744.

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 19 janvier 2010:

1. Démission de M. Steven Glassman de ses fonctions de Gérant A de la Société avec effet au 23 décembre 2009.

2. Election de nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à partir du 18 décembre 2009:

M. Prabhu Raman, né le 11 novembre 1973 à Madurai, Inde, demeurant professionnellement à 4, World Financial Center, 16^{ème} étage, New York, New York 10080, États-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch European Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010018369/16.

(100012626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

MLWERT 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.461.

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 19 janvier 2010:

Démission de M. Steven Glassman de ses fonctions de Gérant A de la Société avec effet au 23 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLWERT 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010018370/13.

(100012606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Banana S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.300,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.777.

—
EXTRAIT

L'un des associés de la Société, à savoir BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES, a transféré son siège social anciennement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg et qui est désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Pour BANANA Sàrl

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010018650/16.

(100013071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Alternative Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 150.798.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of this deed.

THERE APPEARED:

GENERAL INVESTMENTS 2009 LIMITED, a private limited company incorporated under the laws of United Kingdom, registered with the Companies Register of England under number 05923842, having its registered office at New Burlington House, 1075, New Finchley Road, London, NW11 OPU, United Kingdom

here represented by Mr. Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg

by virtue of a proxy given in Gibraltar on 29 December 2009.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in

which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Alternative Investment Holding S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of, the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty five (125) shares of a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the 1915 Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the 1915 Law.

Subscription and Payment

GENERAL INVESTMENTS 2009 LIMITED, prenamed, subscribed for the one hundred twenty five (125) shares representing the entire share capital of the Company.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2010.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following person are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Desmond Reoch, born in Gibraltar on 12 March 1954, with professional address at 57/63, Line Wall Road, Gibraltar;

- Mr. Frank Walenta, born in Geneva (Switzerland) on 2 February 1972, with professional address at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

- Mr. Jordan Erzen, born in Kranj (Slovenia) on 29 March 1957, with address at Keizersgracht 536-ii-voor, 1017 EK Amsterdam (Netherlands).

2) The Company shall have its registered office at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the Appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

GENERAL INVESTMENTS 2009 LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies Register of England sous le numéro 05923842, ayant son siège social au New Burlington House, 1075, New Finchley Road, Londres, NW11 OPU Royaume-Uni

ici représentée par M. Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Gibraltar, le 29 décembre 2009.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la "Société").

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe

ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "Alternative Investment Holding S.à r.l."

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le "Conseil").

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la "Loi de 1915"). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence

téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'Associé unique - Décisions collectives d'Associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

GENERAL INVESTMENTS 2009 LIMITED, préqualifiée, a souscrit les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Desmond Reoch, né à Gibraltar, le 12 mars 1954, avec adresse professionnelle au 57/63, Line Wall Road, Gibraltar;

- M. Frank Walenta, né à Genève (Suisse) le 2 février 1972, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

- M. Jordan Erzen, né à Kranj (Slovénie) le 29 mars 1957, avec adresse professionnelle au Keizersgracht 536-ii-voor, 1017 EK Amsterdam (Pays-Bas).

2) Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-L. FROGNET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/418. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010016431/337.

(100010783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Bluejar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 73.987.

Il est porté à la connaissance de tous, que l'administrateur à savoir Montblanc (Director) Limited a changé sa dénomination en Chaumont (Directors) Limited avec effet au 2 septembre 2009.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010018816/13.

(100013659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Pins Chantant Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 150.341.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2009:

- que la démission de Madame Martine KAPP comme administrateur de catégorie B a été acceptée avec effet immédiat;

- que Monsieur Andréas GINDIN, administrateur de société, né le 30.10.1973 à Stockholm, demeurant à Platslagarvägen 29, SE-168 31 Bromma, a été nommé administrateur de catégorie B avec effet immédiat;

- que Monsieur Jesper LILLIESKÖLD, administrateur de société, né le 28.12.1973 à Stockholm, demeurant à Krokusvägen 13, SE-181 31 Lidingö, a été nommé administrateur de catégorie B avec immédiat;
- que les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010018819/17.

(100013647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Huol Investment Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 150.344.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2009:

- que la démission de Madame Martine KAPP comme administrateur de catégorie B a été acceptée avec effet immédiat;
- que Monsieur Andreas GINDIN, administrateur de société, né le 30.10.1973 à Stockholm, demeurant à Platslagarvägen 29, SE-168 31 Bromma, a été nommé administrateur de catégorie B avec effet immédiat;
- que le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010018826/14.

(100013645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

PHIVCO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 124.260.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.377.

In the year two thousand and nine, 26th day of November, before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of US\$ 3,274,147,900 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 93646, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of PHIVCO Luxembourg S.à r.l. (the Company), which has been incorporated on 21 October 2009 pursuant to a notarial deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), which has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles of incorporation have been amended by a notarial deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 30 October 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

hereby represented by Marie Efstathiou, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on 23 November 2009.

Such power of attorney after having been signed ne varietur by the attorney acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed, which will be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 100 (one hundred) shares representing the entirety of the share capital of the Company.

II. The Sole Shareholder wishes to take resolutions on the following matters:

(1) rectification of the notarial deed passed on 30 October 2009 before the notary Carlo Wersandt in order to record that the value of the 3 (three) shares in PHIVCO Jersey Limited and the 3 (three) shares in PHIVCO Jersey II Limited as set out in the valuation certificate issued on 29 October 2009 by the Sole Shareholder contributed to the Company was incorrect in that it should have stated the contribution to be worth USD 1,242,400,000 (one billion two hundred forty two million four hundred thousand US Dollars) instead of USD1,145,900,000 (one billion one hundred forty five million nine hundred thousand US Dollars).

(2) change (i) the amount of the increase of the share capital of the Company by way of issuance of 48,250 (forty eight thousand two hundred and fifty) additional ordinary shares having a nominal value of USD200 (two hundred US Dollars)

and (ii) the additional amount of USD86,850,000 (eighty six million eight hundred and fifty thousand US Dollars) to be allocated to the share premium account of the Company as a result of the rectification stated under item (1) above;

(3) ensuing amendments to article 5 of the articles of incorporation the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under item (2) above; and

(4) amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

III. The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, adopts the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder declares having full knowledge of all the resolutions to be passed today.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to rectify the notarial deed passed on 30 October 2009 before the undersigned notary as a result of the value of the 3 (three) shares in PHIVCO Jersey Limited and the 3 (three) shares in PHIVCO Jersey II Limited stated to be USD 1,145,900,000 (one billion one hundred forty five million nine hundred thousand US Dollars) in the valuation certificate dated 29 October 2009 differing from the corrected value as set out in the valuation certificate issued on 25 November 2009 by the Sole Shareholder (the New Certificate) by recording that (i) the total value of the 3 (three) shares in PHIVCO Jersey Limited is USD 769,700,000 (seven hundred sixty nine million seven hundred thousand US Dollars) as it is now correctly established in the New Certificate and (ii) the total value of the 3 (three) shares in PHIVCO Jersey II Limited is USD 472,700,000 (four hundred seventy two million seven hundred thousand US Dollars) as it is now correctly established in the New Certificate.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves, as a result of the rectification stated in the second resolution above, to (i) increase the subscribed share capital of the Company by an amount of USD 9,650,000 (nine million six hundred and fifty thousand US Dollars) in order to bring it from its current amount of USD114,610,000 (one hundred fourteen million six hundred ten thousand US Dollars) to USD 124,260,000 (one hundred twenty four million two hundred sixty thousand US Dollars) by way of issuance of 48,250 (forty eight thousand two hundred and fifty) ordinary shares to be subscribed by the Sole Shareholder and (ii) increase the allocated share premium by the allocation of an additional amount of USD 86,850,000 (eighty six million eight hundred and fifty thousand US Dollars) to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at one hundred twenty four million two hundred sixty thousand US Dollars (USD 124,260,000), represented by 621,300 (six hundred twenty one thousand three hundred) ordinary shares having a nominal value of US\$ 200 (two hundred US dollars) per share each."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares of the Company as per the resolutions above in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

The New Certificate, after having been signed *ne variatur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present notarial deed in order to be registered with it.

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present notarial deed are estimated to be approximately six thousand five hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sixième jour du mois de novembre, par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

PFIZER HOLDING INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, une société à responsabilité limitée établie au Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de US \$3.274.147.900 et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 93646, étant l'associé unique (l'Associé Unique) de PHIVCO Luxembourg S.à r.l. (la Société) qui a été constituée le 21 octobre 2009 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, lequel n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été amendés par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 octobre 2009, lequel n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

représenté par Marie Efstathiou, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 23 novembre 2009.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'intégralité des 100 (cent) parts sociales qui représentent la totalité du capital social de la Société.

II. Que l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

(1) rectification de l'acte notarié passé devant Maître Carlo Wersandt le 30 octobre 2009 pour enregistrer que la valeur des 3 (trois) parts détenues dans PHIVCO Jersey Limited et des 3 (trois) parts détenues dans PHIVCO Jersey II Limited contribuées à la Société, telle que décrite dans le certificat d'évaluation (valuation certificate) émis le 29 octobre 2009 par l'Associé Unique, était incorrect dans la mesure que la contribution avait une valeur de USD 1.242.400.000 (un milliard deux cent quarante-deux millions quatre cent mille dollars US) au lieu de USD 1.145.900.000 (un milliard cent quarante-cinq millions neuf cent mille dollars US);

(2) modification (i) du montant de l'augmentation du capital social de la Société par l'émission de 48.250 (quarante-huit mille deux cent cinquante) parts ordinaires additionnelles, ayant une valeur nominale de USD 200 (deux cent dollars US) et (ii) du montant de la prime d'émission allouée par l'allocation d'une prime d'émission additionnelle de USD 86.850.000 (quatre-vingt-six millions huit cents cinquante mille dollars US) au compte de prime d'émission de la Société en conséquence des modifications mentionnées sous le point 1 de l'ordre du jour;

(3) modifications consécutives de l'article 5. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les modifications décidées au paragraphe 2 ci-dessus; et

(4) modifications des entrées dans le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société.

III. L'Actionnaire Unique, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique de la Société déclare avoir pris connaissance des résolutions à prendre ce jour.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de rectifier l'acte notarié passé devant Maître Carlo Wersandt le 30 octobre 2009 dans la mesure où la valeur des 3 (trois) parts détenues dans PHIVCO Jersey Limited et des 3 (trois) parts détenues dans PHIVCO Jersey II Limited était indiqué comme étant de USD 1.145.900.000 (un milliard cent quarante-cinq millions neuf cent mille dollars US) dans le certificat d'évaluation (valuation certificate) en date du 29 octobre 2009 alors que ceci diffère de la valeur corrigée dans le certificat d'évaluation émis le 25 novembre 2009 par l'Associé Unique (le Nouveau Certificat), en enregistrant que (i) la valeur totale des 3 (trois) parts détenues dans PHIVCO Jersey Limited est de USD 769.700.000 (sept cent soixante-neuf millions sept cent mille dollars US) tel qu'il est désormais correctement établi dans le Nouveau Certificat et (ii) la valeur totale des 3 (trois) parts dans PHIVCO Jersey II Limited est de USD 472.700.000 (quatre cent soixante-douze millions sept cent mille dollars US) tel qu'il est désormais correctement établi dans le Nouveau Certificat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide, en conséquence de la rectification mentionnée dans la seconde résolution ci-dessus, (i) d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de USD 9.650.000 (neuf millions six cent cinquante mille dollars US) afin de le faire accroître de son montant actuel de USD 114.610.000 (cent quatorze millions six cent dix mille dollars US) à USD 124.260.000 (cent vingt-quatre millions deux cent soixante mille dollars US) par l'émission de 48.250 (quarante-huit mille deux cent cinquante) parts ordinaires à être souscrites par l'Associé Unique et (i) d'augmenter la

prime d'émission allouée par l'allocation d'un montant additionnel de USD 86.850.000 (quatre-vingt-six millions huit cents cinquante mille dollars US) au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de cent vingt-quatre millions deux cent soixante mille dollars US (USD 124.260.000) représenté par 621.300 (six cent vingt et un mille trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 200 (deux cents dollars US) chacune."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de conférer pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises conformément aux résolutions ci-dessus, dans le registre des associés de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Ledit Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: M. Efstathiou, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2009. LAC/2009/51304. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017199/172.

(100011562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Elvith Investment Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 150.346.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2009:

- que la démission de Madame Martine KAPP comme administrateur de catégorie B a été acceptée avec effet immédiat;
- que Monsieur Jesper LILLIESKÖLD, administrateur de société, né le 28.12.1973 à Stockholm, demeurant à Krokusvägen 13, SE-181 31 Lidingö, a été nommé administrateur de catégorie B avec effet immédiat;
- que le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010018834/14.

(100013644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Cienega S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.342.

—
In the year two thousand nine, on the twenty-fourth day of December.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Nicholas Antony CLARKE, employee, born in Bury (UK) on 11 March 1961, residing at 16, Howley Place, W2 1XA London (UK),

here represented by Mrs Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on December 23, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following.

- that he is the sole actual shareholder of Cienega S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the name "Luxco 100 S.à r.l." by deed of the undersigned notary on 17 September 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2047 of 19 October 2009. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 15 October 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2303 of 24 November 2009;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides the replacement of the current five hundred (500) shares having a par value of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25.-) each by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (EUR 1).

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of eight million four hundred seventy-six thousand four hundred nineteen EUROS (EUR 8,476,419) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500) to EIGHT MILLION FOUR HUNDRED EIGHTY-EIGHT THOUSAND NINE HUNDRED NINETEEN EUROS (EUR 8,488,919) by the issuance of eight million four hundred seventy-six thousand four hundred nineteen (8,476,419) new shares with a par value of ONE EUROS (EUR 1), having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes:

First Carbon Fund Limited, with its registered office at 5-7 Cranwood Street, London EC1V9EE (United Kingdom), registered with the Companies House under number 05375379 (the "Subscriber"),

here represented by Ms Sara LECOMTE, prenamed, by virtue of a proxy given on 23 December 2009,

which, declares to subscribe to the eight million four hundred seventy-six thousand four hundred nineteen (8,476,419) new share and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of four thousand forty-five (4,045) class A shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, representing ca. 10.08% of the shares of the company Carbon Resource Management BV, a company constituted under the laws of Netherlands, with its registered office at Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, registered at the Dutch Commercial Register in Amsterdam under number 24252889, (the "Contribution").

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

First Carbon Fund Limited declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

First Carbon Fund Limited further stated that a certificate has been drawn up dated on 22 December 2009 by the managers of the Company Carbon Resource Management BV wherein the Contribution is valued at least at EUR 8,476,419.

Second resolution

The shareholders decide to amend the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is fixed at EIGHT MILLION FOUR HUNDRED EIGHTY-EIGHT THOUSAND NINE HUNDRED NINETEEN EUROS (EUR 8,488,919) represented by EIGHT MILLION FOUR HUNDRED EIGHTY-EIGHT THOUSAND NINE HUNDRED NINETEEN (8,488,919) shares with a par value of one EUROS (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

19559

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be born by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand three hundred euros (EUR 4,300).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Nicholas Antony CLARKE, employé privé, né à Bury (Royaume-Uni) le 11 mars 1961, demeurant à 16, Howley Place, W2 1XA Londres (UK),

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société Cienega S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous la dénomination "Luxco 100 S.à r.l." suivant acte du notaire instrumentant, en date du 17 septembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2047 du 19 octobre 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 15 octobre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2303 du 24 novembre 2009.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de remplacer les cinq cents (500) parts sociales actuelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25) par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de huit millions quatre cent soixante seize mille quatre cent dix-neuf EUROS (EUR 8.476.419) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) à huit millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cent dix-neuf EUROS (EUR 8.488.919) par l'émission de huit millions quatre cent soixante seize mille quatre cent dix-neuf (8.476.419) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un EUROS (EUR 1), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

First Carbon Fund Limited, ayant son siège social à 5-7 Cranwood Street, Londres EC1V9EE (Royaume-Uni), enregistrée au Companies House sous le numéro 05375379 (le "Souscripteur"),

Ici représentée par Madame Sara LECOMTE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2009;

laquelle déclare souscrire huit millions quatre cent soixante seize mille quatre cent dix-neuf (8.476.419) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement moyennant apport en nature de quatre mille quarante cinq (4.045) actions de classe A d'une valeur nominal de un euro (1.- EUR) représentant 10,08% des parts sociales de la société Carbon Resource Management BV, une société de droit néerlandaise, ayant son siège social à Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, enregistrée au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 24252889, S.à r.l. ("l'Apport").

La preuve par le souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

First Carbon Fund Limited a déclaré que l'Apport est libre de tout gage, privilège ou charge, le cas échéant, et qu'il ne subsiste aucune restriction au transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données pour effectuer toute notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le souscripteur a déclaré de plus qu'un certificat datée du 22 décembre 2009 a été établi par les gérants de la Société Carbon Resource Management BV dans lequel l'Apport a été évalué à au moins EUR 8.476.419.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à huit millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cent dix-neuf EUROS (EUR 8.488.919) représenté par huit millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cent dix-neuf (8.488.919) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1) chacune toutes souscrites et entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ QUATRE MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 4.300).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation LAC/2009/57252. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010017128/138.

(100011349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Triple G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 114.611.

Les comptes annuels clôturés au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Wiltz, le 12/01/2010.

Monsieur Franco GIROTTO

Gérant

Référence de publication: 2010018838/12.

(100013497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 48.900.

Suite à la démission avec effet au 31 décembre 2009 de M. Romain Bontemps comme administrateur de la société, le conseil d'administration se compose comme suit:

M. Ronald Weber

M. Rizk Mouwannes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27/01/2010.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2010018840/16.

(100013609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Compagnie Financière Roger Zannier, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 68.554.

L'an deux mil neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Compagnie Financière Roger Zannier, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 janvier 1999, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 334 du 11 mai 1999,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1974 du 13 août 2008

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B sous le numéro 68.554.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

qui désigne Madame Myriam THOMMES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Véronique WAUTHIER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 10.000.000,- EUR (dix millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de 35.000,- EUR (trente-cinq mille euros) à 10.035.000,- EUR (dix millions trente-cinq mille euros) avec émission de 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes; souscription par Monsieur Roger ZANNIER et libération par capitalisation de partie de son compte courant

2. Rapport du réviseur.

3. Modification correspondant de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: "Le capital social de la société est fixé à 10.035.000,- EUR (dix millions trente-cinq mille euros) représenté par 1.003.500 (un million trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) par action, entièrement libérées."

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution - Décision d'augmentation de capital

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 10.000.000,- EUR (dix millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de 35.000,- EUR (trente-cinq mille euros) à 10.035.000,- EUR (dix millions trente-cinq mille euros) avec émission de 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution - Souscription et libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, s'est présenté Monsieur Roger Zannier, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1223 Coligny/Genève, 2, Place de Trainant, ici représenté par Maître Véronique WAUTHIER, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 novembre 2009 qui a déclaré souscrire 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) par action ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et les libérer par capitalisation de partie de son compte courant d'actionnaire à concurrence de 10.000.000,- EUR (dix millions d'euros).

La conversion du compte actionnaires en capital a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises tel que prévu par les articles 26-1 et 32-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ce rapport rédigé par Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Parc d'activités Capellen, sous la signature de Monsieur Marco Claude, réviseur d'entreprises en date du 23 décembre 2009, conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie".

Copie du prédit rapport restera annexée aux présentes après avoir été paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant.

Troisième résolution - Modification statutaire

Suite aux résolutions précédentes l'assemblée générale décide de modifier le libellé de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à 10.035.000,- EUR (dix millions trente-cinq mille euros) représenté par 1.003.500 (un million trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) par action, entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 5.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. THOMMES, V. WAUTHIER, D. GOERGEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/724. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010017157/78.

(100011336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Comet Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 140.388.

L'an deux mil neuf, le sept décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

QATARI DIAR REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY (Q.S.C.), une société constituée sous le droit du Qatar, ayant son siège social à P.O. Box 23175, Doha, Qatar, et immatriculée au registre de commerce sous le n°29721,

ici représentée par Madame Anke JAGER, employée privée, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall

en vertu d'une procuration datée du 7 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Comet Luxembourg Holding S.à r.l. , société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 11 juillet 2008, publié au Mémorial Recueil C numéro 1979 du 13 août 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 17 octobre 2008, publié au Mémorial Recueil C numéro 2796 du 19 novembre 2008.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associée unique déclare que le siège social de la société a été transféré en date du 1^{er} octobre 2009 de L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy, à L-5365 Munsbach, 9a, Parc d'Activité Syrdall et décide de modifier en conséquence l'article 4 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

Version anglaise

" **Art. 4. First paragraph.** The registered office is established at Munsbach."

Version française

" **Art. 4. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Munsbach."

19563

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ SIX CENT CINQUANTE EUROS (650- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. JAGER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53177. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010017112/44.

(100011152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Errantry Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 146.893.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Gancho (PTC) Limited, a company incorporated in accordance with the laws of the British Virgin Islands under registration number 427117 and with its registered address at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, BVI, and with company number 427117;

here represented by Mrs Belinda HENIG, private employee, professionally residing at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- That the company ERRANTRY LIMITED a société à responsabilité limitée, with registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg (the "Company"), has transferred its registered office from the British Virgin Islands to Luxembourg according to a deed of the undersigned notary on June 22nd, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1398 on July 20th, 2009 and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 146.893;

- That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, fully paid-up;

- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that it takes over on its own account, all the assets and liabilities whether known or unknown of the company ERRANTRY LIMITED and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company;

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;

- That full discharge is granted to the Company's manager;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office;

- The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française

L'an deux mille neuf le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Gancho (PTC) Limited, une société constituée suivant la loi des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 427117 et avec siège social à 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, BVI, et avec le numéro 427117,

Ici représentée par Madame Belinda HENIG, employée privée, demeurant professionnellement au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée ERRANTRY LIMITED, avec siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 111.056 (la "Société"), a transféré son siège social des Iles Vierges Britanniques vers le Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1398 du 20 juillet 2009;

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées;

- Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;

- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;

- Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société Errantry Limited et qu'il entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'il a pris à cet effet;

- Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

- Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Henig et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/555. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017120/90.

(100011273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Euler Hermes Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 36.134.

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Euler Hermes Ré", ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B numéro 36.134, constituée suivant acte notarié en date du 8 février 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 150 du 26 mars 1991. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1213 du 24 juin 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hervé MONIN, employé privé, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sonia BALTHAZARD, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Valérie COQUILLE, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de douze millions cinq cent mille euros (12.500.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente millions sept cent cinquante-cinq mille euros (30.755.000.- EUR) à quarante-trois millions deux cent cinquante-cinq mille euros (43.255.000.- EUR) par augmentation de la valeur nominale des actions de deux cent cinquante euros (250.- EUR) pour la passer de six cent quinze euros dix cents (615,10 EUR) à huit cent soixante-cinq euros dix cents (865,10 EUR).

2) Souscription et libération par l'actionnaire unique de trois millions cent vingt-cinq mille euros (3.125.000.- EUR).

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze millions cinq cent mille euros (12.500.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente millions sept cent cinquante-cinq mille euros (30.755.000.- EUR) à quarante-trois millions deux cent cinquante-cinq mille euros (43.255.000.- EUR) par augmentation de la valeur nominale des actions de deux cent cinquante euros (250 EUR) pour la passer de six cent quinze euros dix cents (615,10 EUR) à huit cent soixante-cinq euros dix cents (865,10 EUR).

Souscription et libération

L'augmentation de capital est souscrite par l'actionnaire unique.

L'augmentation ainsi souscrite est partiellement libérée par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trois millions cent vingt-cinq mille euros (3.125.000.- EUR), se trouve à libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts garde la teneur suivante:

Art. 5. "Le capital social est fixé à quarante-trois millions deux cent cinquante-cinq mille euros (43.255.000.- EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de huit cent soixante-cinq euros dix cents (865,10 EUR) chacune."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de son augmentation de capital s'élèvent à approximativement six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. MONIN, S. BALTHAZARD, V. COQUILLE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16121. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010017222/72.

(100011095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Axios Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.600,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.894.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 22 décembre 2009, que Blackstone Group International (Cayman) Limited a transféré

- 8.300 parts sociales de classe A à BRE/Europe 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114911;

- 8.300 parts sociales de classe B à BRE/Europe 4-B S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130233.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

BRE/Europe 3 S.à r.l.	8.300 parts sociales de classe A
BRE/Europe 4-B S.à r.l.	8.300 parts sociales de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Axios Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010018932/24.

(100013288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Assotex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 45.114.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of January.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ASSOTEX FINANCE S.A., organized and existing under Luxembourg law, having its registered office at L-2613 Luxembourg, 1, place du Theatre, listed in the Luxembourg Trade and Company Register under number B 45114 (the "Sole Shareholder") being the sole shareholder of Copper Beheer B.V., a besloten vennotschap, organized and existing under Dutch law, having its statutory office at Helmond (The Netherlands) and its registered office at NL-5244 Rosmalen Sparrenburgstraat 7, registered with the Chamber of Commerce Ost-Brabant under number 17126470 ("Copper");

here represented by Joram Moyal, Avocat a la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy.

A copy of the proxy will remain annexed to the present deed.

THE APPEARING PARTY DECLARED AND REQUESTED THE NOTARY TO RECORD AS FOLLOWS:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in Copper, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II. According to a publication of the Memorial C number 1066 of 30 April 2008 a cross border merger by absorption of Copper by the Sole Shareholder was declared (the "Merger");

III. Pursuant to the Merger a number of formal requirements according to Dutch law were not fulfilled and the Merger cannot thus be finalized according to Dutch law;

IV. Amongst other things has the merger never been published nor has the shareholder of Copper ever changed according to Dutch Law;

V. The Sole Shareholder has therefore decided to formally demerge Copper from the Sole Shareholder and thus cancel the effects of the Merger;

VI. The Boards of Directors of Copper Beheer B.V. and ASSOTEX FINANCE S.A. have approved the demerger proposal in their resolutions of 26 November 2009; the demerger proposal has been published on 10 December 2009 in the Memorial C number 2404;

THAT THE ITEMS ON WHICH RESOLUTION ARE TO BE PASSED ARE AS FOLLOWS:

(1) Presentation of the demerger proposal of Copper Beheer B.V. and ASSOTEX FINANCE S.A. (together the "Companies").

(2) Approval of the demerger proposal and decision to realize the demerger of the Companies, according to articles 288 and 307 of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law") and under special election of Article 296 (1) of the 1915 Law, by the transfer to Copper all property, assets, rights, obligations and liabilities of the Sole Shareholder which was owned before the Merger by Copper; (the "Copper Business"), but excluding for the avoidance of doubt property, assets, rights, obligations and liabilities which belonged solely to the Sole Shareholder before the Merger.

(3) To acknowledge the effective date of the demerger.

(4) Miscellaneous.

THEREAFTER, THE FOLLOWING RESOLUTIONS WERE PASSED:

First resolution

The Sole Shareholder declared that it had had knowledge of the demerger proposal.

The demerger will be implemented by the transfer to Copper of all property, assets, rights, obligations and liabilities of the Sole Shareholder which was owned before a cross border merger by absorption of Copper; (the "Copper Business"), but excluding for the avoidance of doubt property, assets, rights, obligations and liabilities which belonged solely to the Sole Shareholder before the Merger, in accordance with the allocation principles and modalities set forth in the demerger proposal dated 26 November 2009.

The Sole Shareholder declares to realize this demerger without auditor's report by special election of the application of article 296 (1) of the 1915 Law

The Sole Shareholder noted that the demerger proposal had been executed by the Boards of Directors of the Companies and had been published in the Memorial C number 2404 of 10 December 2009, in accordance with article 307 of the 1915 Law which refers to article 209 of the 1915 Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the demerger proposal of the Company as published in the Memorial C number 2404 of 10 December 2009 in all its provisions and in its entirety, without exception and reserves.

The Sole Shareholder further resolved to realise the demerger of the Company by transfer of the Copper Business back to Copper.

From an accounting point of view, the demerger will be effective as from 1 January 2008 as provided for in the demerger proposal.

Statements

The undersigned notary stated, in accordance with the provisions of article 300 of the 1915 Law, the existence and the legality of the deeds and formalities of the demerger executed by the Companies and the demerger proposal.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Sole Shareholder are estimated at approximately to EUR 1.000.-.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quatorze janvier.

Par devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ASSOTEX FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 45114 ("Actionnaire Unique") et actionnaire unique de Copper Beheer B.V., une société anonyme de droit néerlandais (besloten vennootschap), ayant son siège statutaire à Helmond (Pays-Bas) et son siège social à NL-5244 Rosmalen Sparrenburgstraat 7, (Pays-Bas) enregistrée auprès de la Chambre de Commerce du Brabant Oriental sous le numéro 17126470 ("Copper"), représentée par Joram Moyal, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Une copie de la procuration restera annexée au présent acte.

LA PARTIE COMPARANTE A DÉCLARÉ ET REQUIS LE NOTAIRE D'ACTER CE QUI SUIT:

I. L'Actionnaire Unique détient toutes les actions émises dans Copper de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Suivant publication au Mémorial C numéro 1066 du 30 avril 2008, il s'est opéré une fusion transfrontalière par absorption de Copper par l'Actionnaire Unique (la "Fusion").

III. Suite à cette Fusion, un certain nombre d'exigences formelles requises en droit néerlandais n'ont pas été satisfaites, raison pour laquelle ladite Fusion ne peut être finalisée aux termes du droit néerlandais.

IV. Ainsi, il n'a jamais été procédé, entre autres, à la publication de la Fusion ni au changement de l'actionnaire de Copper conformément au droit néerlandais.

V. L'Actionnaire Unique a dès lors décidé la scission formelle de Copper de l'Actionnaire Unique et ainsi annuler les effets de la Fusion

VI. Les Conseils d'Administration des Sociétés ont approuvés le projet de scission lors de leur réunion du 26 novembre 2009; le projet de scission a été publié le 10 décembre 2009 au Mémorial numéro 2404.

LES POINTS SUR LESQUELS DES RÉOLUTIONS DOIVENT ÊTRE PASSÉES SONT LES SUIVANTS:

(1) Présentation du projet de scission de Copper Beheer B.V. et ASSOTEX FINANCE S.A. (ensemble les "Sociétés")

(2) Approbation du projet de scission et décision de réaliser la scission des Sociétés, conformément aux articles 288 et 307 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi de 1915") et par élection spéciale de l'application de l'Article 296 (1) de la Loi de 1915 par le transfert à Copper de tous les avoirs, actifs, droits, obligations et passifs de l'Actionnaire Unique ayant appartenu avant la Fusion à Copper (le "Copper Business"), à l'exclusion toutefois, aux fins d'écarter tout doute, des avoirs, actifs, droits, obligations et passifs ayant appartenu exclusivement à l'Actionnaire Unique avant la Fusion,

(3) Constater la date de réalisation effective de la scission.

(4) Divers.

ENSUITE, LES RÉOLUTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ PASSÉES:

Première résolution

L'Actionnaire Unique déclare qu'il a pris connaissance du projet de scission.

La scission sera réalisée par le transfert à Copper de tous les avoirs, actifs, droits, obligations et passifs de l'actionnaire Unique ayant appartenu avant la Fusion à Copper (le "Copper Business"), à l'exclusion toutefois, aux fins d'écarter tout doute, des avoirs, actifs, droits, obligations et passifs ayant appartenu exclusivement à l'Actionnaire Unique avant la Fusion, conformément aux principes et modalités de répartition prévus dans le projet de scission daté du 26 novembre 2009.

L'Actionnaire Unique déclare réaliser la scission sans rapport de réviseur d'entreprise par élection spéciale de l'application de l'article 296 (1) de la Loi de 1915.

L'Actionnaire Unique constate que le projet de scission a été signé par les Conseils d'Administration des Sociétés et a été publié au Mémorial numéro 2404 du 10 décembre 2009, conformément à l'article 307 de la Loi de 1915 qui renvoie à l'article 209 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique approuve le projet de scission de la Société, tel que publié au Mémorial numéro 2404 du 10 décembre 2009 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserve.

L'Actionnaire Unique décide, en outre, de réaliser la scission de la Société par re-transfert du Copper Business à Copper.

D'un point de vue comptable, la scission prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2008, tel que prévu dans le projet de scission.

19569

Constatations

Le notaire soussigné constate, conformément aux dispositions de l'article 300 de la Loi de 1915, l'existence et la légalité des actes et des formalités de la scission exécutés par les Sociétés et le projet de scission.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à l'Actionnaire Unique sont évaluées à approximativement à EUR 1.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît et parle l'anglais, constate que, sur demande de la partie ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'à la requête de la même personne comparante, en cas divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite des présentes, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Moyal, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 janvier 2010. Relation: EAC/2010/637. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010017148/145.

(100011710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Breg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 137.367.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Federico FRANZINA, expert-comptable, né le 1^{er} avril 1961 à Padoue (Italie), demeurant au 11, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg, agissant en sa qualité d'Actionnaire Unique de BREG S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.367, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 13 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 996 du 23 avril 2008 (la "Société").

L'actionnaire unique, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.
- Que la Société a actuellement un capital social souscrit de EUR 300.000.- (trois cent mille euros) représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune entièrement souscrites et libérées.
- Que l'ordre du jour est le suivant:

1) Augmentation du capital social d'un montant de EUR 700.000.- (sept cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 300.000.- (trois cent mille euros) à EUR 1.000.000.- (un million d'euros), par la création et l'émission de 70.000 (soixante-dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, à émettre au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2) Souscription de toutes les actions nouvellement émises par l'actionnaire unique, pré-nommé;

3) Libération de toutes les actions souscrites par l'apport de 1.000.- (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cents euros) chacune que le souscripteur détient dans le capital social la société YOUR TACS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.788.

4) Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.000.000.- (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.";

5) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

19570

Première résolution

L'Actionnaire unique décide d'augmenter de EUR 700.000.- (sept cent mille euros) le capital social de la Société, pour le porter de son montant actuel de EUR 300.000.- (trois cent mille euros) à EUR 1.000.000.- (un million d'euros), par la création et l'émission de 70.000 (soixante-dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Est intervenu ensuite aux présentes, l'actionnaire unique, prénommé, lequel a déclaré vouloir souscrire les 70.000 (soixante-dix mille) actions nouvelles et les libérer intégralement par l'apport de 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cents euros) chacune qu'il détient dans le capital social la société Your Tacs, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.788. Le capital de cette société se compose au moment du présent acte de 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cents euros) chacune. Les actions apportées par le souscripteur représentent 100% du capital social de la société Your Tacs, pré-qualifiée.

Évaluation

Considérant la valeur nette réelle du patrimoine de la société dont on apporte des actions, l'apport est évalué à EUR 700.000.- (sept cent mille euros).

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport a été établi par Monsieur Christophe DESCHAMPS, réviseur d'entreprises, demeurant au L-8080 Bertrange 1, rue Pletzer, lequel conclut comme suit:

"Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie".

Ledit rapport restera annexé aux présentes. Une déclaration émise par la société Your Tacs, pré-qualifiée, certifiant la propriété et la libre cessibilité des actions restera également annexée aux présentes.

L'apporteur, agissant en son nom personnel, a déclaré qu'il est le seul propriétaire des actions apportés et qu'il n'existe pas de droits attachés à celles-ci par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs des actions lui soient transférées et que les actions sont libres de toutes charges et librement cessibles à la Société.

Il est octroyé au porteur d'une minute des présentes, tous les pouvoirs nécessaires aux fins d'accomplir, au nom et pour compte de la société BREG S.A., toutes les formalités consécutives au transfert des actions apportées et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 3.000.-.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions et constatations qui précèdent, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.000.000.- (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. FRANZINA, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57288. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010017149/83.

(100011270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

LCE Allemagne 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.307.

—
EXTRAIT

En date du 13 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.
- Mme Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010018918/16.

(100013450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

ING UKL Loan Investment Co. S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.076.

—
Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 5 janvier 2010 au siège social de la Société qu'il a été décidé:

- de nommer en tant qu'Administrateur - Président du Conseil d'Administration de la Société Monsieur Robert Jan Schol, né le 1^{er} août 1959 à Delft (Pays-Bas), ayant son siège professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur de la Société, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.
- De nommer Ernst & Young S.A. ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que réviseur d'entreprises de la Société avec effet au 5 janvier 2010. Son mandat prendre fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Pour la Société

Jorge Pérez Lozano / Robert Jan Schol

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010018919/22.

(100013597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

MMTConsult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 140.684.

—
Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 4 janvier 2010:

1. L'Assemblée décide de transférer avec effet au 1^{er} janvier 2010 le siège social à l'adresse suivante:

1, rue du Chemin de Fer, L-8378 Kleinbettingen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Michel Martin

Gérant

Référence de publication: 2010018920/15.

(100013701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

LCE Allemagne 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.306.

—
EXTRAIT

En date du 13 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.
- Mme Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010018921/16.

(100013440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Leisure Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 150.819.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine,

On the twenty-third day of December,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Leisure Finance Corporation", a company with former registered offices in Tortola (British Virgin Islands), Pasea Estate, Road Town, with a current share capital of fifty thousand Dollars of the United States of America (USD 50,000.00) divided into fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.00) each, registered with the British Virgin Island Business Companies Act under number 585177.

The meeting is opened with Ms Laurence Tran, private employee, residing in Rollingen/Mersch, in the chair, who appoints as secretary Mrs Gerda MARTER, private employee, residing in Bigonville.

The meeting elects as scrutineer Miss Cecile DIVERCHY, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairwoman declares and requests the notary to state the following:

1) That the agenda of the meeting is the following:

1. Ratification of the decision taken by the general meeting on 14 December 2009 and by the board of directors on 21 December 2009, to transfer the registered offices of the company to L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
2. Suppression of the number and par value of the existing shares.
3. Adoption of the Pound Sterling as the currency of the share capital.
4. Fixing of the number of shares at one thousand (1.000) without designation of a nominal par value.
5. Change of the object of the company to give it the following wording:

"The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may grant loans to the affiliated companies and to any other companies in which it takes some direct or indirect interest; it may make loans exclusively to employees of the group Charles Marcus and accept deposits exclusively from associated companies and/ or employees of the group Charles Marcus.

The company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object."

6. Complete restatement of the Articles of Incorporation in order to adapt them to Luxembourg Law, and changing of the name of the company to "Leisure Finance".

7. Appointment of three directors and a statutory auditor, and determination of the duration of their mandates.

8. Determination of the registered offices.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to ratify the decision taken by the general meeting held in Tortola (British Virgin Islands), on 14 December 2009, and by the board of directors' meeting held in Tortola (British Virgin Islands), on 21 December 2009, to transfer the registered offices from Tortola (British Virgin Islands) to L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

The general meeting decides to approve the audit report drawn up by an independent auditor, namely "Fiduciaire Continentale S.A.", with registered offices in L-2012 Luxembourg, 16 Allée Marconi, dated 23 December 2009, the conclusions of which read as follows:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport, qui correspond au moins au capital social de la société."

This audit report and a copy of the general meeting who has taken the decision to transfer the company's offices to Luxembourg, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution:

The general meeting decides to temporarily suppress the number and the nominal par value of the existing shares.

Third resolution:

The general meeting decides to change the currency of the share capital from Dollars of the United States of America (USD) to Pounds Sterling (GBP) and to fix the amount of share capital at the rate applicable as at 21 December 2009 as referenced in the balance sheet.

Thus, the share capital, which until now was fifty thousand Dollars of the United States of America (USD 50,000.00), shall from now on be thirty thousand seven hundred eighteen Pounds Sterling and twenty pence (GBP 30,718.20).

Fourth resolution:

The general meeting decides to fix the number of shares at one thousand (1.000) without a designation of a nominal par value.

The new shares will be distributed to the existing shareholders in prorata of their participation in the corporate capital.

Fifth resolution:

The general meeting decides to change the object of the company to give it the following wording:

"The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may grant loans to the affiliated companies and to any other companies in which it takes some direct or indirect interest; it may make loans exclusively to employees of the group Charles Marcus and accept deposits exclusively from associated companies and/ or employees of the group Charles Marcus.

The company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object."

Sixth resolution:

The general meeting decides to change the name of the company to "Leisure Finance" as well as to reorganize the Articles of Incorporation, in order to adapt them to Luxembourg Law, which Articles of Incorporation will from now on have the following wording:

"ARTICLES OF INCORPORATION:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "Leisure Finance".

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may grant loans to the affiliated companies and to any other companies in which it takes some direct or indirect interest; it may make loans exclusively to employees of the group Charles Marcus and accept deposits exclusively from associated companies and/ or employees of the group Charles Marcus.

The company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty thousand seven hundred eighteen Pounds Sterling and twenty pence (GBP 30,718.20), divided into one thousand (1.000) shares without a designation of a nominal par value.

The shares are registered shares.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by decision of the general meeting of shareholders, which decision shall be taken by them in the same way as in the case of amendment of the Articles of Association.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The Company may repurchase its own shares in accordance with the conditions prescribed by law.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed by the joint signatures of any two directors.

Art. 6. The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

Art. 7. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The corporations' financial year shall begin on the first day of October and shall end on the thirtieth day of September.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Friday in the month of November at 10 a.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the first previous working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 12. The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Seventh resolution:

The general meeting decides to fix the number of directors at three and to appoint as follows:

- Mrs Glenys MASON-WILLIES, management consultant, born in Rainham (United Kingdom), on 9 August 1949, residing professionally in MC-98000 Monaco, Victor Palace 26, 31 avenue de Grande Bretagne,

- Mr Geoffrey WILLIES, chartered accountant, born in Congleton (United Kingdom), on 28 November 1943, residing professionally in MC-98000 Monaco, Victor Palace 26, 31, avenue de Grande Bretagne,

- Mr Darryl Wayne SPARROW, banker, born in Stirling (Australia), on 5 November 1958, residing in AUS-2000 Sydney, 911/242, Elizabeth Street.

The general meeting decides to appoint as statutory auditor, the following person:

"TAX CONSULT", a corporation, having its registered offices in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B and number 113.223.

The mandates of the directors and the statutory auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and fifteen.

Eighth resolution:

The general meeting decides to fix the company's address at L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

The first financial year under the Law of the Grand-Duchy of Luxembourg will begin on this date and will end on the thirtieth of September two thousand and ten.

The first annual general meeting will be held on the second Friday in the month of November 2010.

Evaluation of costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges in any form whatsoever incumbent on the company or for which it is liable by reason of this deed is valued at two thousand two hundred Euro (EUR 2,200.00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

Le vingt-trois décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société "Leisure Finance", ayant eu son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Pasea Estate, Road Town, au capital social actuel de cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,00), divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.00) chacune, inscrite au "International Business Company Act" des Iles Vierges Britannique sous le numéro 585177.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch, qui désigne comme secrétaire Madame Gerda MARTER, employée privée, demeurant à Bigonville.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Cécile DIVERCHY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée générale du 14 décembre 2009 et par le conseil d'administration lors de sa réunion du 21 décembre 2009, de transférer le siège social de Tortola (Iles Vierges Britanniques), à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

2. Abandon momentané du nombre et de la valeur nominale des actions.

3. Adoption de la Livre Sterling (GPB) comme devise de la société et conversion du capital social de la société en Livre Sterling (GPB).

4. Fixation du nombre des actions à mille (1.000), sans désignation de valeur nominale.

5. Modification de l'objet social de la société, qui sera dorénavant comme suit:

"La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement

ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties; elle peut faire des prêts et accepter des dépôts.

La société pourra accorder des crédits à des sociétés associées et à toutes autres sociétés dans lesquelles elle s'intéresse directement ou indirectement; et elle pourra exclusivement accorder des prêts aux employés du groupe Charles Marcus et accepter exclusivement des dépôts des compagnies associées et/ou des employés du groupe Charles Marcus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

6. Refonte totale des statuts de la société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise, et changement de la dénomination sociale en "Leisure Finance".

7. Nomination de trois administrateurs et d'un commissaire et détermination de la durée de leurs mandats.

8. Détermination du siège social.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution:

L'assemblée décide la ratification de la décision, prise par l'assemblée générale qui s'est tenue à Tortola (Iles Vierges Britanniques), le 14 décembre, et par le conseil d'administration qui s'est réuni à Tortola (Iles Vierges Britanniques), le 21 décembre, entre autres, de transférer le siège social de Tortola (Iles Vierges Britanniques) au 1, rue Nicolas Simmer, à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport émis le 23 décembre 2009 par Fiduciaire Continentale, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2012 Luxembourg, 16 Allée Marconi, en charge de l'évaluation de la société, lequel conclut comme suit:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport, qui correspond au moins au capital social de la société."

Ledit rapport ainsi que copie de l'assemblée générale extraordinaire de la société prenant la décision de transférer le siège social à Luxembourg, après avoir été signés "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer momentanément le nombre des actions et leur valeur nominale.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la devise du capital social de Dollars des Etats-Unis d'Amérique en Livres Sterling (GBP) et de fixer le montant du capital au taux applicable au 21 décembre 2009, tel que mentionné dans le bilan.

Dès lors, le capital, jusqu'ici de cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,00), sera dorénavant de trente mille sept cent dix-huit Livres Sterling et vingt pence (GBP 30.718,20).

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des actions à mille (1.000) sans désignation de valeur nominale.

Les actions nouvellement émises seront distribuées aux actionnaires existants au prorata de leur participation au capital social.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties; elle peut faire des prêts et accepter des dépôts.

La société pourra accorder des crédits à des sociétés associées et à toutes autres sociétés dans lesquelles elle s'intéresse directement ou indirectement; et elle pourra exclusivement accorder des prêts aux employés du groupe Charles Marcus et accepter exclusivement des dépôts des compagnies associées et/ou des employés du groupe Charles Marcus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Sixième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "Leisure Finance" ainsi que la refonte complète des statuts de la société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

"STATUTS

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Leisure Finance".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties; elle peut faire des prêts et accepter des dépôts.

La société pourra accorder des crédits à des sociétés associées et à toutes autres sociétés dans lesquelles elle s'intéresse directement ou indirectement; et elle pourra exclusivement accorder des prêts aux employés du groupe Charles Marcus et accepter exclusivement des dépôts des compagnies associées et/ou des employés du groupe Charles Marcus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente mille sept cent dix-huit Livres Sterling et vingt pence (GBP 30.718,20), divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de novembre de chaque année à dix heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable précédent.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Septième résolution:

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et de nommer comme membres du conseil d'administration les personnes suivantes:

- Madame Glenys MASON-WILLIES, consultante en management, née à Rainham (Royaume-Uni), le 9 août 1949, demeurant à MC-98000 Monaco, Victor Palace 26, 31, avenue de Grande-Bretagne,
- Monsieur Geoffrey WILLIES, expert-comptable, né à Congleton (Royaume-Uni), le 28 novembre 1943, demeurant à MC-98000 Monaco, Victor Palace 26, 31, avenue de Grande-Bretagne,
- Monsieur Darryl Wayne SPARROW, banquier, né à Stirling (Australie), le 5 novembre 1958, demeurant à AUS-2000 Sydney, 911/242, Elisabeth Street.

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire de la société:

"TAX CONSULT", société anonyme, ayant son siège social à L-2534 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 113.223.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

Huitième résolution:

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

Le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise prend cours à partir de ce jour et se terminera le trente septembre deux mille dix.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième vendredi du mois de novembre 2010.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à la somme de deux mille deux cents Euros (EUR 2.200,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Tran, G. Marter, C. Diverchy, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC / 2009 /57196. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017200/395.

(100011351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Golden Harvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.196.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 28 décembre 2009, que

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2010018922/17.

(100013449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Kobelco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.528.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée de Conseil d'Administration tenue en date du 28 octobre 2009 au siège social de la Société

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée de Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, en date du 28 octobre 2009, que l'Assemblée entérine:

- La démission de Monsieur Vincent Demeuse, en tant que Directeur chargé de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Pour la Société

Catalyst Financial Services Spf. S.A., 95, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg

Colm Smith

Administrateur

Référence de publication: 2010018923/18.

(100013438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

International Public Partnerships Lux 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 119.803.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of January

There appeared:

International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 4 rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721 and registered under number B 119 726 at the Luxembourg Trade and Companies Register, and holder of all 66,726 (sixty six thousand seven hundred and twenty six) shares of the Company,

I. The appearer is the sole shareholder of International Public Partnerships Lux 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4 rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 119 803, (the Company).

II. That the 66,726 (sixty six thousand seven hundred and twenty six) shares of the Company having a par value of GBP 25 (twenty-five pounds sterling) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted, and the Meeting has taken the following resolutions

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting confirms as managers of the company for an undetermined period:

Mr. Giles Frost, Manager, born in Bradford on 12th October 1962, residing at 21 Gorst Road, London, SW11 0JB,

Mr. Mark Dunstan, Manager, born in Melbourne on 11th February 1962, residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker

Mr. Mark Hatherly, Manager, born in Auckland on November 13th, 1965, residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze janvier.

A comparu:

International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l., une entité soumise au droit de luxembourgeois ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119726,

I. Le comparant est le seul associé de International Public Partnerships Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119 803, (la Société).

II. que les 66,726 (soixante-six mille, sept cent vingt-six) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq livres sterling) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée confirme comme gérants pour une durée indéterminée:

M. Giles Frost, Manager, né à Bradford (Royaume-Uni) le 12 octobre 1962, résidant à 21 Gorst Road, London, SW11 6JB (Royaume-Uni);

M. Mark Dunstan, Manager, né à Melbourne (Australie) le 11 février 1962, résidant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, et

M. Mark Hatherly, Manager, né à Auckland (Australie) le 13 novembre 1963, résidant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

Signé: M.MAYER.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010017265/58.

(100011571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Zigimmo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.420.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique de la Société le 18 janvier 2010

L'Actionnaire Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Transférer le siège social de la Société du 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

2. Entériner, avec effet immédiat, la démission de M. Alexis Kamarowsky et de M. Federigo Cannizzaro di Belmontino comme Administrateurs de la Société.

3. Nommer, comme Administrateurs de la Société, avec effet immédiat, Colette Wohl, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg et Mme Beatrice Niedercorn, directrice de société, avec adresse professionnelle au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2016.

4. Entériner la démission de la Société Luxembourg International Consulting S.A. en abrégé Interconsult S.A. de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la Société.

5. Nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes de la Société la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, RCS B 60.219. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2016.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010018924/25.

(100013206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Gesfineur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.501.

L'an deux mil neuf, le trente et un décembre

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GESFINEUR S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve

constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 juin 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 492 du 10 septembre 1997 et modifié selon acte du 20 mars 2009 publié au Mémorial n° 948 du 6 mai 2009, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 59.501

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Patrick Meunier, Conseil économique de résidence professionnelle à 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le Président nomme Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Patrick Houbert, Juriste, de résidence professionnelle à 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société GESFINEUR S.A. en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
- 4.- Nomination d'un commissaire à la liquidation.
- 5.- Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissent dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société GESFINEUR S.A. en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de liquidateur Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme MRM Consulting S.A. ayant son siège social au 5, rue de l'Ecole à L-4394 Pontpierre aux fonctions de commissaire à la liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 15.30 heures.

19583

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. MEUNIER, P. HOUBERT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1394. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010017155/65.

(100011322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

B.E.I.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.466.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue en date du 28 décembre 2009, que

1) M. Sedrettin Tarhan, demeurant à F-93390 Clichy ss Bois, 35 Résidence Sévigné, M. Sedrettin Balli, demeurant à F-93240 Stains, 1 rue du Repos, et M. Temel Sonmez, demeurant à F-95360 Montmagny, 10, av. du Général de Gaulle, ont été appelés à la fonction d'administrateurs en remplacement des administrateurs sortant, M. Fabrice Froger, demeurant à F-91200 Athis Mons, 29, rue Henri Barbusse, M. Jean-Michel Rouillé, demeurant à 27, rue de la Mare Jouanne, F-78730 St. Arnoult en Yvelines, et M. Pierre Souillard, demeurant à 28, rue Léon Maurice Normann, F-92250 La Garennes Colombes.

2) Mess. Jean-Michel Rouillé et Pierre Souillard se sont également démis de leurs fonctions d'administrateur-délégués de la société.

3) Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée annuelle de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 décembre 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010019117/23.

(100013669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Pamire International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.608.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mil dix, le vingt-et-un janvier,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert, 19 Grand-Rue,

A comparu:

Madame Helena RAMOS, employée privée, demeurant professionnellement à Redange/Attert, 19 Grand-Rue,

Laquelle partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant acte de constitution de société reçu par le notaire instrumentant en date du 13 janvier 2010, a été constituée la société PAMIRE INTERNATIONAL, société anonyme.

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte en question, alors que la dénomination sociale de la société est "PAMIRE INTERNATIONAL S.A." au lieu de "PAMIRE INTERNATIONAL".

Dès lors, il y a lieu de lire l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "PAMIRE INTERNATIONAL SA.", société anonyme."

Ainsi que dans la version anglaise

" **Art. 1.** There is hereby established a company (the "Company") in the form of a société anonyme which will exist under the name of „ PAMIRE INTERNATIONAL SA", société anonyme."

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ramos, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 21 janvier 2010. Relation: RED/2010/103. Reçu douze euros 12,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 21 janvier 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010017220/31.

(100011124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

European Joined Management Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.445.

—
*Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des actionnaires tenue au siège social 171, route de Longwy, L-1941 LUXEMBOURG, le 23 juin 2009.*

Délibérations

Après délibérations, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. L'Assemblée confirme le mandat d'Administrateur délégué au sein de la société de M. Serge ATLAN, né le 27 janvier 1953 à BATNA (Algérie) et qui demeure 5, rue Alphonse München, L- 2174 LUXEMBOURG. La durée du mandat est indéterminée.

2. L'Assemblée confirme le mandat d'Administrateur au sein de la société de M. Richard SEGAL, né le 5 octobre 1952 à BOIS COLOMBES (France) et qui demeure 5, rue Alphonse München, L- 2174 LUXEMBOURG. La durée du mandat est indéterminée.

3. L'Assemblée enregistre la démission, à compter de ce jour, de R.I.S. Cie S.A., sise 171, route de Longwy, L-1941 LUXEMBOURG de son mandat d'Administrateur au sein de la société.

4. L'Assemblée enregistre la démission, à compter de ce jour, de M. Philippe GIBELLO demeurant 3, rue Turique, F-54000 NANCY, en tant que Commissaire de la société.

5. L'Assemblée nomme à compter de ce jour M. Denis MINGARELLI, né le 22 juin 1955 à MONT SAINT MARTIN (France) et qui demeure 49, Route Nationale, F-54920 VILLERS LA MONTAGNE en tant qu'Administrateur au sein de la société. La durée du mandat est indéterminée.

6. L'Assemblée nomme, à compter de ce jour, la société R.I.S. Cie S.A., sise 171, route de Longwy, L-1941 LUXEMBOURG en tant que Commissaire de la société. La durée de la mission est fixée à 6 ans.

7. L'Assemblée nomme, à compter de ce jour, M. Serge ATLAN, né le 27 janvier 1953 à BATNA (Algérie) demeurant 5, rue Alphonse München, L- 2174 LUXEMBOURG en tant qu'Administrateur de la société. La durée du mandat est indéterminée.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Serge ATLAN

Monsieur Richard SEGAL

Monsieur Denis MINGARELLI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010017023/37.

(100011642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.
